HÔTEL MARTINEZ

Communication sur le Progrès

Pacte Mondial des Nations Unies

Hôtel Martinez - COP Mai 2018 à Mai 2019

HÔTEL MARTINEZ

Monsieur António Guterres
Secretary General
United Nations
New York, NY 10017
USA

Cannes, le 12 Mai 2019

Monsieur le Secrétaire Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous confirmer le renouvellement du soutien de l'Hôtel Martinez aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

L'Hôtel Martinez adhère au Pacte Mondial depuis le 07 Mai 2010. Cet engagement traduit notre implication dans le Développement Durable et notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence. Le renouvellement de la certification Green Globe depuis 2010 et l'obtention du « Prix Coup de Cœur » des Trophées RSE des Alpes Maritimes en 2018 en sont la preuve.

Le groupe Hyatt et l'Hôtel Martinez ont notamment comme objectif la préservation de l'environnement et l'équité sociale. C'est pourquoi, l'hôtel a créé une Commission « Inclusion et Diversité » afin de communiquer et de mettre en place des actions relatives à l'égalité homme-femme, la lutte contre les discriminations, etc. Notre culture d'entreprise et le dévouement de nos équipes permettent d'offrir un service de qualité tout en s'engageant en faveur du respect des normes éthiques et environnementales.

Nous continuons également à respecter les exigences annuelles de cotisation et de publication d'une Communication sur le Progrès qui conditionnent notre soutien au Pacte Mondial des Nations Unies et qui illustrent notre responsabilité concernant nos engagements et nos résultats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Alessandro Cresta
Directeur Général

HÔTEL MARTINEZ

SOMMAIRE

Introduction 4

Les valeurs de l'entreprise 5

L'application des 10 principes du Pacte Mondial 7

Droits de l'homme 7

Principe 1 7

Principe 2 7

Conditions de travail 11

Principe 3 11

Principe 4 12

Principe 5 12

Principe 6 13

Environnement 16

Principe 7 16

Principe 8 19

Principe 9 24

Lutte contre la corruption 26

Principe 10 26

Actions solidaires 28

Introduction

Inauguré en 1929, l'Hôtel Martinez, établissement 5 étoiles, incarne la Riviera des Années Folles. Situé sur le mythique Boulevard de la Croisette, surplombant la baie de Cannes et la mer Méditerranée, l'Hôtel Martinez dispose de 409 chambres dont 99 suites, ainsi que d'une plage privée et d'un Beauty Spa L.Raphael.

En cuisine, le Chef Christian Sinicropi supervise les partitions des restaurants : « Version Originale », « Le Jardin du Martinez », « La Plage » et le « Martinez Bar », sans compter le restaurant « La Palme d'Or », unique 2 étoiles Michelin de Cannes.

L'Hôtel Martinez propose également 15 salons modulables de 2500m² qui permettent d'accueillir en toute saison des conventions, séminaires et événements.

HÔTEL MARTINEZ

Les valeurs de l'entreprise

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

L'Hôtel Martinez a été le 1er hôtel en France à obtenir la certification Green Globe en 2010. Cette certification internationale explore tous les domaines du Développement Durable et est conçue spécifiquement pour les activités du tourisme.

Dorénavant, nous bénéficions du Statut Gold de Green Globe qui récompense les hôtels certifiés pendant 5 années consécutives et qui améliorent leurs performances.

Le Groupe Hyatt Hotels Corporation est fortement impliqué dans un vaste programme de Développement Durable, nommé Hyatt Thrive. Il est défini comme suit : « *Hyatt Thrive est fondé sur la conviction qu'en tant que société et en tant qu'individu, nous nous engageons à agir afin de développer des collectivités prospères, des endroits où nous serons fiers de travailler, où nos voisins voudront vivre et que nos clients voudront visiter.* »

Soucieux du bien-être de nos clients mais également de la protection de la planète, nous poursuivons nos diverses actions en faveur du Développement Durable. Notre ambition reste de nous mobiliser en faveur de l'environnement local mais également envers les communautés qui nous entourent, ce qui fournit l'opportunité à nos collaborateurs de donner du sens à leur engagement.

Alessandro Cresta

Directeur Général

Hôtel Martinez

"We care for people so they can be their best"

La raison d'être de Hyatt

Notre raison d'être est la base de tout ce que nous faisons, énonçant clairement l'impact que nous souhaitons avoir sur le monde.

La notion de « **Care** » naît réellement dans un environnement favorisant l'empathie et les connexions humaines authentiques.

« **People** » Nous voulons avoir un réel impact sur la vie de ceux que nous côtoyons : collègues, clients, propriétaires, gestionnaires, membres de la communauté et actionnaires.

« **Be their best** » Vous sentir au mieux de vous-même signifie être fidèle à vous-même à chaque instant : motivé(e), épanoui(e) et prêt(e) à faire face à ce qui vous attend.

Les valeurs fondamentales de l'Hôtel Martinez sont :

Le respect	Soyez ouvert d'esprit	Valorisez les points de vue	Prenez soin des autres et de votre environnement
L'intégrité	Dites et acceptez la vérité	Honorez vos engagements	Prenez vos responsabilités et agissez avec fiérté
L'humilité	Laissez vos actions parler d'elles-mêmes	Partagez le mérite	Pensez d'abord aux autres
L'empathie	Soyez véritablement à l'écoute	Faites preuve de compassion	Mettez-vous à la place des autres
La créativité	Voyez les choses avec un regard neuf	Echouez souvent pour réussir plus rapidement	Faites preuve de curiosité : apprenez encore et toujours
Le fun	Ne vous prenez pas trop au sérieux	Riez aux éclats	Mettez de la bonne humeur dans votre travail

HÔTEL MARTINEZ

L'application des 10 principes du Pacte Mondial

DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

« L'HOTEL MARTINEZ s'engage :

- *A appliquer rigoureusement les lois, règlements et normes en vigueur et à offrir des conditions de travail qui préservent la santé et la sécurité des employés*
- *A traiter tous les employés de manière équitable, en évitant toute forme de discrimination basée sur l'âge, la race, le sexe, la nationalité, la religion, les opinions…*
- *A recruter et à promouvoir avec des critères qui reposent sur des évaluations objectives des compétences de chaque employé*
- *A informer régulièrement chaque collaborateur de ce qu'on attend de lui*
- *A faire évaluer par son responsable hiérarchique chaque collaborateur, ses performances de manière objective, au moins une fois par an. »*

Extrait du « Code de bonne conduite » interne à l'Hôtel Martinez, signé par tous les employés de l'hôtel.

LES FOURNISSEURS

Les fournisseurs signent et s'engagent à respecter un « Code de Conduite ». Pour exemple, voici un extrait de ce code :

« Chez Hyatt Hotels Corporation, notre mission est de proposer des services d'hôtellerie authentiques en faisant la différence dans la vie des personnes que nous rencontrons au quotidien. Conformément à cette mission, nous respectons les droits de l'Homme fondamentaux, nous appliquons un Code de conduite professionnelle et de déontologie, nous reconnaissons avoir la responsabilité de gérer l'impact environnemental de nos activités et nous contribuons de façon positive au bien-être des communautés et des cultures au sein desquelles nous opérons. Il est de notre devoir de respecter ces principes directeurs et de mettre en place des programmes de gestion et de suivi de notre performance dans ces domaines. Nous sommes bien conscients que nos fournisseurs peuvent définir des normes qui leur sont propres, mais nous préférons travailler avec des fournisseurs qui adhèrent aux principes et idéaux de base énoncés dans ce Code de conduite des fournisseurs [...].

[...] DROITS DE L'HOMME ET TRAVAIL

Hyatt respecte les droits de l'Homme fondamentaux. Les Fournisseurs doivent reconnaître et s'engager à appliquer les droits des travailleurs et traiter ces derniers avec dignité et respect. Les normes comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), la norme SAI (Social Accountability International) et l'Initiative d'éthique commerciale (ETI) peuvent être des sources d'informations supplémentaires utiles.

Non-discrimination

En tant qu'entreprise fournissant des biens et/ou des services à Hyatt, vous êtes soumis aux lois nationales et locales et aux réglementations associées. Pour garantir le respect total de ces lois et réglementations, toutes les décisions concernant le personnel, par exemple le recrutement, l'embauche, l'affectation et la promotion, ainsi que les décisions affectant la rémunération, les avantages sociaux, les transferts et la formation, doivent être prises indépendamment des croyances, de la race, de la couleur, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'origine ethnique, du handicap mental ou physique, de la religion, des opinions politiques, de l'état de santé, de la grossesse, de l'appartenance syndicale, de l'état civil ou de tout autre critère protégé par la loi.

Traitement humain

Il est interdit de recourir ou de menacer de recourir à des traitements inhumains, par exemple le harcèlement sexuel, la violence sexuelle, les punitions corporelles et la contrainte mentale ou physique des travailleurs. Aucune activité ne doit contribuer à l'exploitation humaine, y compris au trafic d'êtres humains et à l'exploitation sexuelle des enfants.

Salaires minimum

La rémunération versée aux travailleurs doit être conforme aux lois salariales locales, y compris les lois relatives aux salaires minimum, à la rémunération des heures supplémentaires et aux avantages obligatoires.

Heures de travail

Les heures de travail ne doivent pas excéder le maximum défini par la loi locale. »

Extrait du contrat signé par les fournisseurs et les prestataires concernant le respect de la réglementation en vigueur :

Notamment, il déclare et garantit :

- *Qu'il veille au respect de la loi et de la réglementation relative à la lutte contre le travail dissimulé et plus particulièrement, qu'il remettra ponctuellement (et a minima au jour de la signature du présent Contrat et ensuite tous les 6 mois) à l'Hôtel et se fera remettre le cas échéant par ses éventuels sous-traitants l'ensemble des documents exigés par les dispositions légales et règlementaires relatives à la lutte contre le travail dissimulé, notamment :*

  Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 du Code de la Sécurité Sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois et comprenant un code d'authenticité, qui est renouvelée tous les 6 mois […]

Sur la période de la COP, aucun jugement de violation des droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événement, n'a été rapporté.

OBJECTIFS

Un de nos objectifs est d'augmenter le nombre d'audits réalisés chez nos fournisseurs principaux par une équipe de l'hôtel. Ces audits s'appuient notamment sur les engagements concernant le Développement Durable.

En 2018, nous avons réalisé une enquête auprès de nos principaux fournisseurs concernant notamment leur démarche environnementale, sociale et sociétale. Nous pouvons voir les résultats ci-dessous :

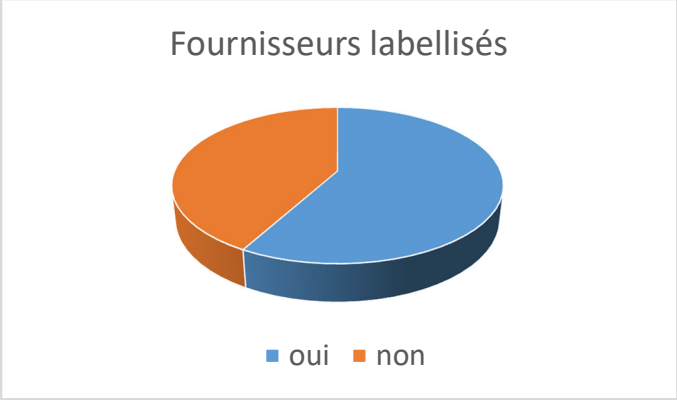

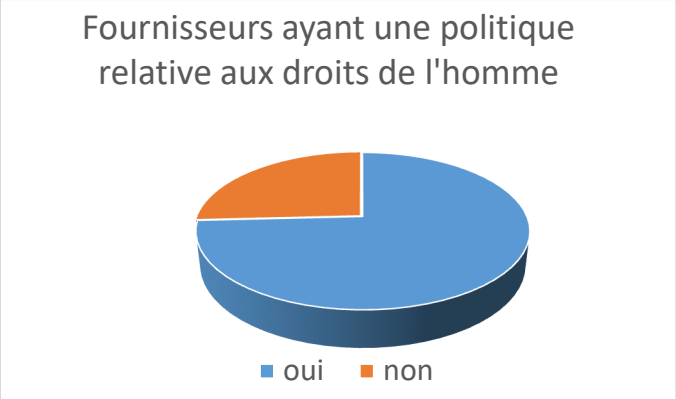

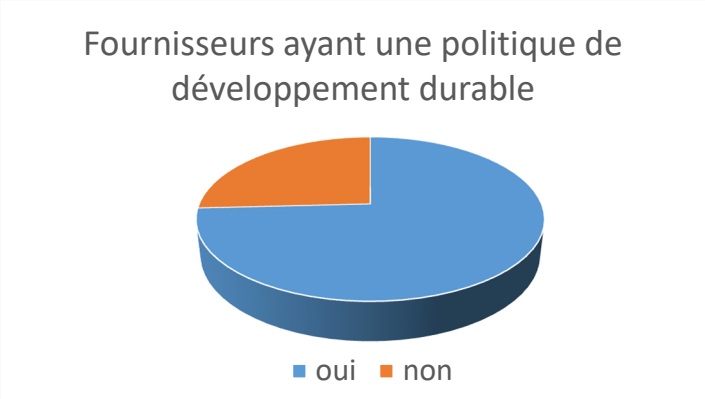

Nous nous efforçons de sélectionner des fournisseurs qui partagent les mêmes valeurs que notre entreprise.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

L'hôtel est garant du respect des lois en matière d'organisations syndicales et de représentation du personnel :

100% du personnel est représenté par des instances élues par le personnel.

7 réunions du CHSCT ont eu lieu en 2018 dont 1 extraordinaires concernant les conditions de travail des femmes de chambres.

12 réunions du Comité d'Entreprise et 5 réunions du Comité Centrale d'Entreprise ont eu lieu en 2018.

Mise à disposition de locaux, organisation des

Extrait du « Code de conduite Fournisseurs » :

« Une communication ouverte et des interactions directes entre les travailleurs et la direction constituent la façon la plus efficace de résoudre les problèmes liés au travail et à la rémunération. Les fournisseurs doivent respecter le droit des travailleurs à s'associer librement, y compris leur droit à rejoindre un syndicat professionnel ou une organisation similaire, et à communiquer librement avec la direction concernant les conditions de travail sans craindre de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. »

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

« Emploi librement choisi

Il est interdit de recourir au travail forcé, à l'asservissement et au travail carcéral non volontaire. Tous les travailleurs doivent être consentants et libres de quitter leur emploi moyennant un préavis raisonnable. Les travailleurs ne doivent pas avoir à céder le contrôle de leurs papiers d'identité, leur passeport ou leur permis de travail pour être embauchés. »

Extrait du « **Code de Conduite Fournisseurs** »

L'hôtel respecte les lois et règlements en vigueur en termes de droit du travail exige de ses fournisseurs et sous-traitants le même engagement.

L'hôtel n'emploie aucun enfant et exige de ses fournisseurs et sous-traitants le même engagement.

« Travail des enfants

Il est interdit de recourir au travail des enfants à toutes les étapes du travail effectué pour Hyatt. Si l'âge minimum d'admission à l'emploi d'un territoire n'est pas défini, le terme « enfant » désigne toute personne employée dont l'âge est inférieur à 15 ans, à l'âge de scolarité obligatoire ou à l'âge minimum d'admission à l'emploi du pays. »

Extrait du « **Code de Conduite Fournisseurs** »

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

HÔTEL MARTINEZ

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

La moyenne mensuelle de l'effectif de l'hôtel en 2018 est de 363 personnes.

La moyenne d'âge est de 40 ans

- 11.6 % de l'effectif de moins de 25 ans et 13.8 % de plus de 55 ans.

5269 h de formation ont dispensées en 2018

- Des formations sont proposées à tous les collaborateurs et adaptées au besoin de chacun.

La part de l'effectif total de nationalité étrangère est de 13.3%

- Pays les plus représentés : Algérie, Allemagne, Danemark, Italie, Belgique…

78 femmes sont cadres

- 46% des heures de formations ont été effectuées par des femmes non cadres.

En 2018, 13 de nos collaborateurs étaient en situation de handicap

- Notre engagement : création d'une structure handi-accueillante, sensibilisation du personnel, achat de produits réalisés en atelier protégé (ESAT).

HÔTEL MARTINEZ

Quelques chiffres

L'égalité homme/femme est un engagement important pour l'Hôtel Martinez. **42 %** de l'effectif sont des femmes en 2018.

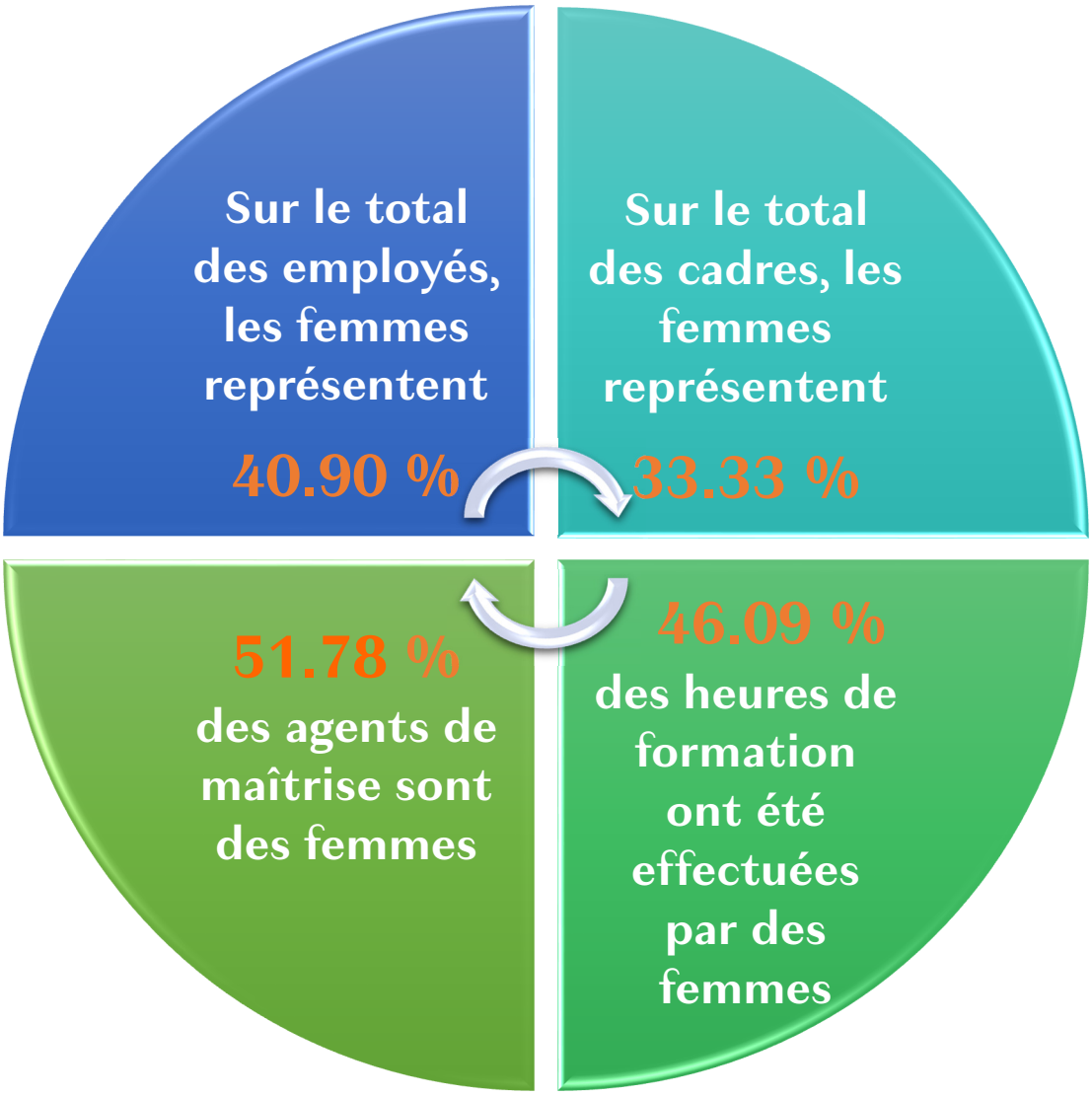

Aménagement du temps de travail des femmes enceintes : une journée par semaine accordée à partir du 5ème mois de grossesse.

L'hôtel a signé un plan sénior en Décembre 2009 avec pour objectif le maintien de l'emploi des séniors. Cet accord a conduit à l'obtention de jours de congés payés supplémentaires, des aménagements de poste, de l'accompagnement à la retraite…

L'enquête de satisfaction du personnel « Great Place to Work » est menée par le Groupe Hyatt. En 2018, Hyatt en France se classe 11ème dans la catégorie des entreprises de plus de 500 employés. Pour rappel, en 2014, Hyatt en France s'était classé 37ème, 16ème en 2016 et 12ème en 2017.

Chaque année est menée, en interne, une enquête de satisfaction des employés. Cette enquête est totalement confidentielle et permet de mesurer l'expérience de travail des employés.

Le groupe Hyatt est le 3ème groupe hôtelier à soutenir les normes de conduites concernant l'inclusion et la diversité. Il met en place au sein de ses hôtels une équipe « Inclusion et Diversité ». Cette cellule de discussion s'articule autour de 3 engagements principaux :

- Favoriser le dialogue sur ces sujets
- Partager des méthodes d'insertions
- Sensibiliser et former les équipes pour éliminer au mieux les préjugés.

L'Hôtel Martinez crée en 2019 sa propre équipe « Inclusion & Diversity ». L'objectif étant de débattre, de mettre en place des actions et d'apporter des solutions autour de thèmes comme la lutte contre la discrimination. L'équipe est composée de femmes, d'hommes, d'âges différents et de statuts professionnels différents.

OBJECTIFS

Maintenir de bonnes relations avec les organisations syndicales et représentatives du personnel pour conserver un climat social serein.

Adapter au maximum les postes et les conditions de travail pour le bien-être de nos employés. L'hôtel a été fermé pendant l'hiver 2017 – 2018 pour être entièrement rénové. Dans ce cadre-là, un ergonome a étudié les projets avant leur réalisation. Des aménagements pour améliorer les conditions de travail des salariés ont été prévus (chariots électriques, lève-lits, minibars plus hauts et sur tiroirs…) et d'autres ont été ajoutés suite au rapport de l'ergonome (tables de chevets plus légères, diminution de surfaces en miroir, meubles et toilettes suspendus pour faciliter le nettoyage…).

ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Sensibilisation de nos collaborateurs à l'environnement : engagements métiers (fiches individuelles par métier), formation à l'aide d'un jeu interactif, affichages, boite à idées…

L'hôtel Martinez soutient des associations locales œuvrant pour la préservation de l'environnement, l'éducation et la sensibilisation de tous les publics au développement durable (établissements scolaires, professionnels, grand public).

Depuis 2017, nous soutenons le **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement** (CPIE) des Iles de Lérins & Pays d'Azur. Cette association ancrée sur le territoire du littoral de la Côte d'Azur depuis 1986 a pour vocation l'éducation et la sensibilisation de tous les publics à l'environnement et notamment marin et littoral.

Dans le cadre de la sauvegarde des abeilles en France, depuis 6 ans, nous parrainons une ruche située dans les Alpes Maritimes via l'association « Un toit pour les abeilles ». La récolte de miel est d'une centaine de pots par an labellisé « Bio » que nous offrons à nos clients.

L'Hôtel Martinez est partenaire de l'association « **Méditerranée 2000** » depuis 2011. Cette association, basée à Cannes, a pour mission l'éducation et la formation à l'environnement et au développement durable. Elle intervient au Club Enfants de l'hôtel et propose des activités ludiques afin de sensibiliser les jeunes clients à la protection de l'environnement. Elle sensibilise également les employés de l'hôtel aux thématiques du développement durable (énergie, déchets, solidarité, patrimoine local, biodiversité, histoire locale…) sous forme de jeu interactif.

En 2017, la Responsable Qualité et Environnement de l'hôtel a intégré le Conseil d'Administration de « **Méditerranée 2000** » pour participer au développement et à l'évaluation des projets de l'association.

MEDITERRANEE 2000

Une équipe bénévole de l'Hôtel Martinez participe chaque année au ramassage de déchets sur un site naturel de la ville de Cannes dans le cadre de l'opération nationale « **Nettoyons la Nature** ».

Edition 2017

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Les clients sont informés de nos engagements via la liste des services indiqués sur la télévision en chambre. En voici un extrait :

« L'hôtel s'est engagé activement dans une démarche globale de Responsabilité Sociale de l'Entreprise couvrant 3 axes majeurs :

Axe environnement :

- *Suivi hebdomadaire de nos dépenses énergétiques.*
- *Mise en place d'ampoules à économie d'énergie.*
- *Restauration: préférence pour les produits de saison, locaux, bio…*
- *Proposition d'actions auprès de nos clients: choix de la fréquence de nettoyage du linge (draps, serviettes).*
- *Communication par email privilégiée auprès de nos clients et en interne.*

[…]

Les bons gestes pour un voyage écoresponsable :

Avant de partir :

- *Pour les trajets effectués en avion, penser à calculer et compenser ses émissions de CO2 sur le site internet des compagnies aériennes.*
- *Alléger au maximum ses bagages ; voyager léger permet de diminuer son impact sur l'environnement.*
- *Favoriser les hébergements qui ont une démarche de développement durable (certifications, prix d'excellence…) et les activités respectueuses de l'environnement.*
- *S'informer sur le milieu naturel, les valeurs culturelles de la destination et les comportements à adapter ou à éviter.*

Pendant le séjour :

- *Utiliser des modes de transport moins polluants ou propres : train, bus, vélo, marche à pied…*
- *Contribuer au développement des économies et des savoir-faire locaux. Visiter les entreprises d'artisanat locales (parfumeries, verre soufflé…). Demander conseil auprès des concierges.*
- *Ne pas acheter de produit fabriqué à partir d'espèces menacées (animaux ou végétaux) et dont le commerce est interdit par la loi.*
- *Adopter un comportement responsable et respectueux des populations locales: demander la permission pour prendre des photos, porter une tenue vestimentaire adaptée aux lieux de visite et de séjour, être discret.*
- *Ne pas favoriser le tourisme sexuel ou la prostitution.*
- *Modérer sa consommation d'eau et d'énergie : réutiliser ses serviettes et draps, éteindre les lumières, préférer les douches aux bains…*

Après le séjour :

Partager son expérience et ses découvertes avec ses proches ou sur internet, échanger sur son comportement écoresponsable: ce partage peut amener d'autres à faire de même. »

Les clients sont invités à soutenir nos actions : choix de la fréquence de changement du linge (ce programme a permis de réduire de **31%** la fréquence de lavage du linge dès le premier trimestre de sa mise en place en 2009), mise à disposition de vélos pour nos clients depuis 2012 pour les sensibiliser à la mobilité durable, participation chaque année à l'opération internationale « Earth Hour » …

Le respect des éco-gestes dans l'hôtel a permis de réduire les consommations d'électricité et d'eau comme le montrent les tableaux de suivi de consommation ci-dessous :

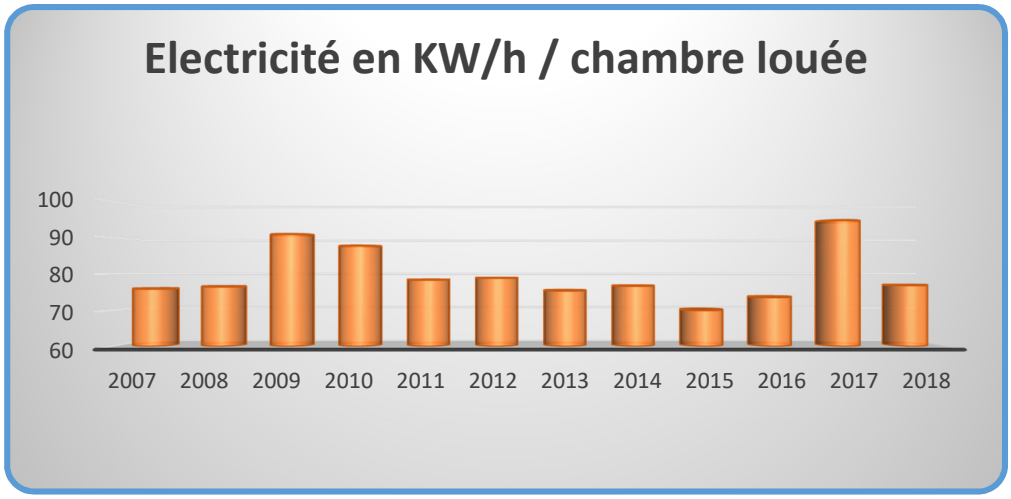

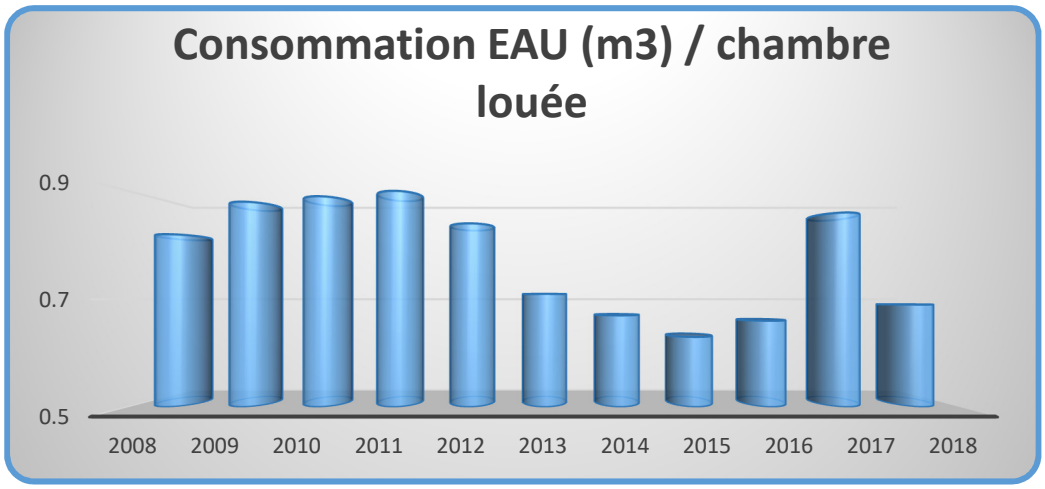

Les fournisseurs locaux, bio ou ayant des pratiques respectueuses de l'environnement ainsi que les produits de saison sont favorisés et mis en avant dans notre offre restauration. En 2018, **62%** du vin est bio ou raisonné et **41%** de notre café est labellisé.

Nous trions le plus de déchets possibles: carton, papier, verre, plastique, cannettes, piles, cartouches d'imprimante, huiles de friture usagées, ampoules, déchets dangereux, stylos usagés, DEEE, DASRI, encombrants...

Suivi des émissions de CO2 entre 2009 et 2018 :

Emissions (tonnes équivalent CO2)	2009	2012	2014	2016	2017	2018
Energie et non énergie (gaz frigo)	1749	1667	1339	1414	1124	1211
Déplacements professionnels	73	74	111	67	67	67

De nombreuses réunions ou formations sont organisées sous forme de conférence vidéo pour éviter les déplacements de plusieurs personnes dans différents pays, dans le but de réduire notre empreinte carbone.

Nous avons également poursuivi nos économies de papier par l'utilisation de scanners pour augmenter la communication numérisée (interne ou externe), la réutilisation de papier imprimé comme brouillon, l'utilisation de solutions informatiques pour les achats et les plannings de nettoyage des chambres…. La sensibilisation et l'implication de chacun nous ont permis de diminuer notre consommation de papier A4 recyclé de 60% entre 2008 et 2018.

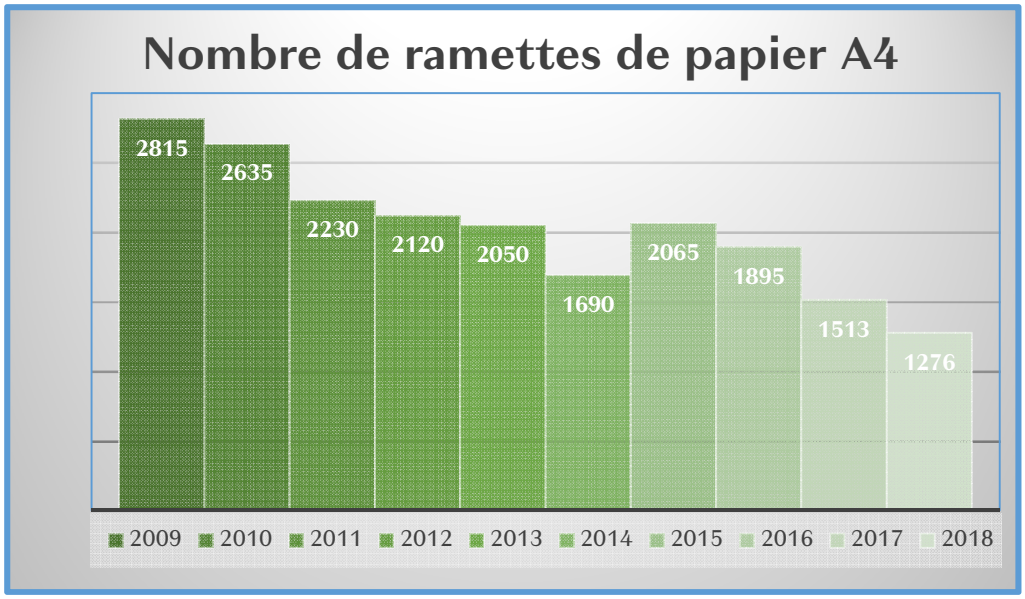

L'hôtel a obtenu le renouvellement de la certification Green Globe en Octobre 2017.

L'hôtel est également impliqué dans la protection de la faune. Depuis 2012, l'hôtel a décidé d'utiliser une méthode respectueuse de l'environnement en faisant appel à un fauconnier pour effaroucher les oiseaux (mouettes, pigeons, goélands).

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

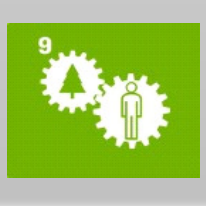

Le critère environnement est un critère incontournable dans le remplacement d'équipements techniques afin de diminuer les consommations d'énergie (exemple : groupe froid de l'hôtel avec un rendement meilleur).

Toutes les installations utilisant des halocarbures de Kyoto et des gaz hors Kyoto ont été supprimées.

Nous avons équipé toutes nos salles de conférences de lampes à économie d'énergie ainsi que la façade de l'hôtel en Avril 2016.

Des détecteurs de présence et/ou crépusculaires ont été installés dans les vestiaires, les offices des femmes de chambre et les escaliers de service.

Environ 600 ampoules sont remplacées chaque année par des ampoules LED dans les chambres.

Nous avons installé un nouveau groupe de production avec un meilleur rendement pour la climatisation de nos salles de conférences et banquets, ce qui nous a permis de supprimé un forage.

100% de notre parc informatique est « Energy Star ».

100% de nos chambres sont équipées de chasse d'eau double flux.

3 modes de chauffage en chambre pour minimiser la consommation d'énergie :

Mode confort : chauffage 22° climatisation 22.5°

Mode réduit : chauffage 19° climatisation 24°

Mode économie : chauffage 15° climatisation 35°

Suite aux travaux de l'hôtel des améliorations ont été faites au niveau de l'isolation des fenêtres et murs.

OBJECTIFS

Réduire nos émissions de gaz à effet de serre (énergie, non énergie et déplacements professionnels).

Un des objectifs du Groupe Hyatt en 2020 sera d'acheter 50 % de produits issus de la pêche durable dont 15% par des fournisseurs certifiés « Marine Stewardship Council » ou « Aquaculture Stewardship Council ». En 2016, nous avions 2.6% de nos produits issus de la pêche durable et en 2018, 22.3%, nous constatons ainsi une augmentation de 64%. Nous sommes donc dans la dynamique d'inciter nos fournisseurs à respecter ce cahier des charges et nous souhaitons nous faire référencer « Mr Goodfish ».

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

La lutte contre la corruption est un des engagements majeurs du Groupe Hyatt Hotels Corporation.

« Il vous est interdit d'utiliser, ou de promettre d'utiliser, les fonds, actifs, services ou installations de Hyatt ou de l'un ou l'autre des Hôtels dans le but d'obtenir ou de conserver un marché ou un client, dès lors qu'une telle utilisation est contraire à la législation ou à la réglementation en vigueur. Sans préjudice de ce qui précède, il vous est interdit de prendre part au versement ou à l'acceptation de quelque forme de dessous de table ou de commission occulte que ce soit, ou d'utiliser les fonds, actifs, services ou installations de Hyatt ou de l'un ou l'autre des Hôtels pour influencer de manière illicite ou corrompre un fonctionnaire ou agent public, ou un agent ou salarié d'un client privé, d'un fournisseur ou d'une quelconque autre personne ».

[…]

« La remise et l'acceptation de cadeaux d'affaires constituent des pratiques commerciales courantes. Les cadeaux et loisirs appropriés constituent des gestes de courtoisie bienvenus, conçus pour renforcer les liens et la compréhension entre partenaires commerciaux. Les cadeaux et loisirs ne doivent toutefois pas compromettre, ni paraître compromettre, votre aptitude à prendre des décisions professionnelles ou commerciales objectives et équitables. Il vous incombe, dans ce domaine, de faire appel à votre bon sens. En règle générale, vous pouvez offrir à, ou accepter d'un client ou fournisseur un cadeau ou un loisir, uniquement dans la mesure où ledit cadeau ou loisir ne saurait être considéré comme une incitation ou une récompense liée à une décision professionnelle ou commerciale spécifique ».

Extrait du « **Code de conduite et déontologie** » destiné aux employés

L'Hôtel Martinez a mis en place une politique qui détermine la marge de manœuvre de l'équipe commerciale. Cela lui permet notamment d'encadrer les relations avec les clients et de se prémunir contre tout risque de corruption.

Le Groupe Hyatt Hotels Corporation demande également à ses fournisseurs de s'engager contre la corruption. Ci-dessous un extrait du « Code de Conduite Fournisseurs », paragraphe sur la déontologie :

« Le code de conduite professionnelle et de déontologie de Hyatt exige que les activités soient menées avec honnêteté et intégrité, et conformément à toutes les lois en vigueur. Hyatt attend donc de ses fournisseurs et de leurs agents qu'ils respectent des normes de déontologie très strictes.

Pas de corruption, d'extorsion ni de détournement

Toutes les interactions commerciales doivent être régies par des normes d'intégrité très strictes. Toutes les formes de corruption, d'extorsion et de détournement sont strictement interdites et peuvent exposer le fournisseur à une annulation de son contrat et des poursuites judiciaires.

Pas d'avantages indus

Il est interdit de proposer ou d'accepter des pots-de-vin ou d'autres moyens d'obtenir des avantages indus. Les fournisseurs, leurs représentants et leurs employés ne doivent en aucun cas proposer un dessous-de-table ou un pot-de-vin à un employé. Les employés doivent respecter les pratiques locales en ce qui concerne les cadeaux, mais ces derniers ne doivent pas dépasser une certaine valeur sous peine d'être soupçonnés d'influencer les décisions commerciales ou de contrevenir aux réglementations en vigueur. »

De plus, nous avons à cœur de réaliser des choix objectifs quant à la sélection de nos fournisseurs en comparant la qualité et le prix des prestations proposées. Nous faisons systématiquement établir 3 devis identiques pour tous les fournisseurs potentiels consultés. Nous ne favorisons pas un candidat par rapport à des critères subjectifs, nous nous attachons à rester objectifs et impartiaux.

Les membres du Comité de Direction doivent suivre une formation une fois par an sur la lutte contre la corruption. De plus, le Directeur Général doit renseigner et signer tous les trimestres un document sur sa responsabilité financière.

ACTIONS SOLIDAIRES

L'Hôtel Martinez a continué de mener de nombreuses actions solidaires, plus de **50** actions et **253 heures de volontariat** ont été réalisées en 2018. Plus de **61 316 euros d'équivalent de dons** ont été versés à des associations en 2018.

Exemples de quelques-unes de nos actions :

En 2018, à la suite de la tombola organisée dans le cadre de la soirée du personnel de fin d'année, nous avons fait un don de **2 200 euros**

à « l'Association Sourire et Partage ».

L'association « **Sourire et Partage** » a pour objet d'aider moralement et matériellement les enfants gravement malades et leurs familles par le biais de différentes actions. Nous avons créé un plat solidaire au Restaurant de la Plage pour reverser des fonds à l'association (1 € reversé pour chaque plat vendu). Grâce au plat solidaire, nous avons pu récolter plus de **1 613 euros** pour l'association. L'opération est reconduite en 2019.

Association
Le Rayon de Soleil
de Cannes

Depuis 2009, l'hôtel apporte localement son soutien à l'association cannoise « **Rayon de Soleil de Cannes** », qui vient en aide aux enfants et à leur famille au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. En 2018, à la suite d'une collecte de jouets pour les enfants auprès des employés de l'hôtel, nous avons récolté **368** jouets, jeux, Dvd et livres. L'opération est renouvelée en 2019.